

## **MANUELS SCOLAIRES**

Compte tenu du nombre croissant de pertes de livres par les élèves, nous demandons **un chèque de caution de 30 € à l'ordre de "OGEC Collège" lors de la remise de ceux-ci.** (Chèque non débité)

Ce chèque vous sera rendu lors de la restitution des livres en juin 2024.

Si toutefois des dégradations ou des pertes étaient constatées, nous vous demanderons de régler la somme de ces livres en échange de la caution.

Une facturation vous sera adressée selon le nombre de livres manquants ou détériorés.

**Le Chef d'Etablissement,**

**M. PANIS**

